

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Tombé

N° CS925

AMENDEMENT

présenté par
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« celle prévue à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel.